



**DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU
26 JUIN 2025**

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 1^{er}/07/2025
Document affiché à la Mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 1^{er}/07/2025

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 Allée de l'Île Gloriette - BP 2411 - 44041 NANTES Cedex 01 - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 26 Juin 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents : BOBINEAU Stéphanie FONSECA Jorge

Secrétaire de séance : BARBIER Florian

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipal
2025JUN-01	ARRÊT DU PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 22 MAI 2025	Adopté à l'unanimité
2025JUN-02	DOSSIER D'AIDE COMMUNALE - TRAVAUX FAÇADE ET TOITURE	Adopté à l'unanimité
2025JUN-03	JURÉS D'ASSISES - TIRAGE AU SORT	Adopté à l'unanimité
2025JUN-04	CADEAU DÉPART A LA RETRAITE - MERCIER JÉROME	Adopté à l'unanimité
2025JUN-05	TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA COUR - CHOIX DE L'ENTREPRISE	Adopté à l'unanimité
2025JUN-06	PISTE CYCLABLE ET AIRE DE CO-VOITURAGE - PLAN DE FINANCEMENT	Adopté à l'unanimité
2025JUN-07	PISTE CYCLABLE- CONVENTION SERVITUDE ASA	Adopté à l'unanimité
2025JUN-08	AIRE DE CO-VOITURAGE - CONVENTION AVEC LA SARL LES CHARMILLES	Adopté à l'unanimité
2025JUN-09	SOUTERRAIN - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT	Adopté à l'unanimité
2025JUN-10	SOUTERRAIN - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA RÉGION	Adopté à l'unanimité
2025JUN-11	VALIDATION DU RPQS ANC 2024	Adopté à l'unanimité
2025JUN-12	RECOMPOSITION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE L'EPCI	Adopté à l'unanimité

Le Maire, Yves-Marie BOUCHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N° : 2025-JUIN- 01

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Date de la convocation : 20/06/2025

Objet de la délibération : ARRÊT DU PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 22 MAI 2025

Le 26 Juin 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents : FONSECA Jorge, BOBINEAU Stéphanie,

Secrétaire de séance : BARBIER Florian

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 Mai 2025 a été transmis à Mmes et MM. les conseillers municipaux par mail, le 26 Juin 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **ARRÊTE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 Mai 2025.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BARBIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N° : 2025-JUIN-02

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Date de la convocation : 20/06/2025

Objet de la délibération : DOSSIERS AIDE COMMUNALE « TRAVAUX FAÇADE ET TOITURE »

Le 26 Juin 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents : FONSECA Jorge, BOBINEAU Stéphanie,

Secrétaire de séance : BARBIER Florian

Monsieur le Maire rappelle, que dans le cadre du Guichet Unique de l'Habitat de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, la mise en place d'une participation financière de la Commune, en complément de la participation financière de la Communauté de Communes, pour l'aide directe « Façade-Toiture » peut être octroyée aux habitations situées dans la commune de PETOSSE.

Monsieur le Maire informe que deux (2) dossiers ont été déposés auprès de la Communauté de Communes :

- ✓ M. Guillaume BOUDEAU,
- ✓ Mme Nathalie HOAREAU,

CONSIDERANT que l'aide communautaire « embellissement - façade / toiture » de 1000 € est conditionnée à la participation financière de la commune, comme mentionné au règlement d'intervention de l'OPAHRU ;

CONSIDÉRANT les délibérations 2020.OCT-1-04 du 1^{er} Octobre 2020 et 2024MARS07 du 21 Mars 2024 ;

CONSIDERANT que ces aides façade / toiture s'appliquent au périmètre de la commune entière ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** d'attribuer la participation de 500 € pour les dossiers de :

- ✓ M. Guillaume BOUDEAU,
- ✓ Mme Nathalie HOAREAU,

au titre de « l'embellissement Façade-Toiture », en complément de l'aide mise en place par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BARBIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N° : 2025-JUIN-03

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents :

Date de la convocation : 20/06/2025

Objet de la délibération : JURÉS D'ASSISES - TIRAGE AU SORT

Le 26 Juin 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETTIER Claude, PELLETTIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents : FONSECA Jorge, BOBINEAU Stéphanie,

Secrétaire de séance : BARBIER Florian

Conformément à la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assise, à la circulaire n°79.94 de Monsieur le Ministre de l'intérieur en date du 19 février 1979 et au Code de Procédure Pénale, le Maire fait procéder, pour le 15 juillet, à un tirage au sort public, à partir de la liste électorale.

Le nombre de noms à tirer pour la commune de Petosse s'élève à 2. Ceux-ci seront transmis à la commune de Sérigné, désignée commune responsable de la liste préparatoire des candidats jurés pour l'année 2025 au Tribunal Judiciaire.

Monsieur le Maire rappelle que pour être retenu sur la liste préparatoire établie par la commune, il faut être âgé de 23 ans au moins au 31 décembre 2025. Concernant les autres incompatibilités ou incapacités définies aux articles 256 à 258-1 du Code de Procédure Pénale, seule la Commission de la Cour d'Assises a compétence pour les relever.

Le Conseil Municipal fait procéder publiquement au tirage au sort à l'issue duquel les personnes suivantes sont désignées comme susceptibles de siéger au jury d'assises de la Vendée :

SICARD épouse MARTIN Pascale Chantal Claudie, née le 10/08/1957 à NÉRIS-LES-BAINS (03)
Domiciliée : 23 Rue de Pouillé

GODIN Hervé Bernard Paul, né le 08/01/1973 à Fontenay-le-Comte (85)
Domicilié : 30 Rue de la Ville

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BARBIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N° : 2025-JUIN-04

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Date de la convocation : 20/06/2025

Objet de la délibération : CADEAU DE DÉPART À LA RETRAITE

Le 26 Juin 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETTIER Claude, PELLETTIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents : FONSECA Jorge, BOBINEAU Stéphanie,

Secrétaire de séance : BARBIER Florian

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'adopter une délibération pour l'octroi d'un cadeau réalisé par la collectivité,

Monsieur le Maire expose :

La commune, afin de pouvoir offrir un cadeau à la suite du départ à la retraite de M. Jérôme MERCIER, doit prendre une délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'OFFRIR** un cadeau à M. Jérôme MERCIER d'une valeur maximal de 200 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BARBIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N° : 2025-JUIN-05

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Date de la convocation : 20/06/2025

Objet de la délibération : TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA COUR – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le 26 Juin 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents : FONSECA Jorge, BOBINEAU Stéphanie,

Secrétaire de séance : BARBIER Florian

Considérant que les travaux d'enfouissement de réseaux sur la Rue de la Cour ont été effectués par le SyDEV et qu'il convient d'organiser les travaux d'aménagement de ladite rue,

Considérant que ces travaux consistent en l'amélioration de la sécurité des riverains en sortie de propriété, par la mise en œuvre partielle de la voie en sens unique, ainsi qu'en la création d'une zone de rencontre, limitée à 20 km/h.

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux « Travaux d'aménagement de la rue de la Cour » a été lancée par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R2123-1, R2131-12 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation a été lancée le 16 Mai 2025 sur la Plateforme www.marches-securises.fr pour une remise des offres fixée au 13 Juin 2025 à 12 heures.

La consultation comprenait 1 lot.

Suite à la remise du rapport d'analyse des offres par Vendée Expansion -SPL, les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 26 juin 2025 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après le compte rendu de la Commission, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise COLAS France pour un montant de 132 271,50 € HT, soit 158 725,80 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir COLAS FRANCE dans le cadre du marché de travaux « Travaux d'aménagement de la rue de la Cour » pour un montant de 132 271,50 € HT, soit 158 725,80 € TTC,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BARBIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N° : 2025-JUIN-06

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Date de la convocation : 20/06/2025

Objet de la délibération : PISTE CYCLABLE ET AIRE DE CO-VOITURAGE - PLAN DE FINANCEMENT

Le 26 Juin 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents : FONSECA Jorge, BOBINEAU Stéphanie,

Secrétaire de séance : BARBIER Florian

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du Schéma directeur cyclable, le projet de création d'une piste cyclable permettant de relier la commune de Petosse à la commune de l'Hermenault et l'aménagement d'une aire covoiturage, à proximité du point ALEOP, est en cours d'élaboration et que des éléments nouveaux sont venus modifier le plan prévisionnel de financement.

Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement réactualisé suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	%
MOE	5 304,00 €	ETAT (DETR /DSIL)	63 704,85 €	30,00 %
Préparation et signalisation de chantier	14 120,00 €	Département - PDLA	84 939,80 €	40,00 %
Travaux de voirie	156 102,50 €	Communauté de communes	21 234,95 €	10,00 %
Signalisation	9 370,00 €			
Plantation et aménagement champêtre	13 275,00 €			
Mobiliers extérieurs	2 678,00 €			
Acquisitions foncières + Frais Notaires	6 500,00 €	Sous-total	169 879,60 €	80,00 %
Imprévus	5 000,00 €	Emprunt		
		Autofinancement	42 469,90 €	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	42 469,90 €	20,00 %
Total dépenses	212 349,50 €	Total Recettes	212 349,50 €	100,00 %

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le plan de financement ainsi modifié,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir et signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 085-218501740-20250626-2025JUN06-DE

S²LO

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BARBIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N° : 2025-JUIN-07

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Date de la convocation : 20/06/2025

Objet de la délibération : PISTE CYCLABLE - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC L'ASA DE PETOSSE

Le 26 Juin 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents : FONSECA Jorge, BOBINEAU Stéphanie,

Secrétaire de séance : BARBIER Florian

Afin de relier la commune de Petosse du point ALÉOP à la commune de l'Hermenault, la commune envisage l'aménagement d'un itinéraire cyclable inscrit dans le schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

Cet itinéraire empruntera la RD 30 jusqu'au lieu-dit POISVILLE, puis sur la gauche, le chemin Le Chail.

Ce chemin appartient à l'ASA de PETOSSE, aussi la commune de PETOSSE a sollicité l'ASA pour obtenir l'autorisation d'aménager un itinéraire cyclable sur cette partie privée.

Par la convention proposée, l'ASA accepte de grever ces terrains d'une servitude de passage au profit de la commune afin que cette dernière puisse aménager un itinéraire cyclable permettant le passage des cyclistes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec l'ASA de Petosse pour le chemin Le Chail,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BARBIER
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N° : 2025-JUIN-08

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Date de la convocation : 20/06/2025

Objet de la délibération : AIRE DE CO-VOITURAGE - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SARL LES CHARMILLES

Le 26 Juin 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETTIER Claude, PELLETTIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents : FONSECA Jorge, BOBINEAU Stéphanie,

Secrétaire de séance : BARBIER Florian

Avec le projet d'aménagement d'une piste cyclable inscrit dans le schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, la commune envisage l'aménagement d'une aire de co-voiturage sur un terrain appartenant à la SARL Les Charmilles, sur le site du « Panier de Camille ».

Aussi, la commune de PETOSSE va solliciter la SARL Les Charmilles pour obtenir l'autorisation d'aménager une aire de Co-Voiturage et un passage donnant accès à la piste cyclable sur cette partie privée.

Une convention de servitude sera établie entre la commune de PETOSSE et la SARL Les Charmilles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec la SARL Les Charmilles,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BARBIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N° : 2025-JUIN-09

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Date de la convocation : 20/06/2025

Objet de la délibération : SOUTERRAIN – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

Le 26 Juin 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETTIER Claude, PELLETTIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents : FONSECA Jorge, BOBINEAU Stéphanie,

Secrétaire de séance : BARBIER Florian

Monsieur le Maire rappelle le souhait du Conseil Municipal d'améliorer la sécurité et les conditions sanitaires du Souterrain Refuge de PETOSSE. Pour répondre à ces objectifs, il est envisagé de créer un second accès.

Monsieur le Maire souhaite solliciter auprès du Service Patrimoine et Archéologie du Conseil Départemental de la Vendée, une subvention pour financer la mission d'étude de diagnostic et de faisabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- ✓ **SOLLICITER** l'aide financière auprès du Service Patrimoine et Archéologie du Conseil Départemental de la Vendée, pour réaliser la mission d'étude de diagnostic et de faisabilité pour l'amélioration de la sécurité et les conditions sanitaires du Souterrain Refuge de PETOSSE.
- ✓ **A SIGNER** toutes les pièces afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BARBIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N° : 2025-JUIN-10

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Date de la convocation : 20/06/2025

Objet de la délibération : SOUTERRAIN – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION

Le 26 Juin 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents : FONSECA Jorge, BOBINEAU Stéphanie,

Secrétaire de séance : BARBIER Florian

Monsieur le Maire rappelle le souhait du Conseil Municipal d'améliorer la sécurité et les conditions sanitaires du Souterrain Refuge de PETOSSE. Pour répondre à ces objectifs, il est envisagé de créer un second accès.

Monsieur le Maire souhaite solliciter, auprès de la Région des Pays de la Loire, une subvention dans le cadre des aides à la restauration des Monuments Historiques, pour financer la mission d'étude de diagnostic et de faisabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- ✓ **SOLLICITER** l'aide financière pour la restauration des Monuments Historiques, auprès de la Région des Pays de la Loire, pour réaliser la mission d'étude de diagnostic et de faisabilité pour l'amélioration de la sécurité et les conditions sanitaires du Souterrain Refuge de PETOSSE.
- ✓ **A SIGNER** toutes les pièces afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BARBIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N° : 2025-JUIN-11

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Date de la convocation : 20/06/2025

Objet de la délibération : VALIDATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPOS) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE L'ANNEE 2024

Le 26 Juin 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents : FONSECA Jorge, BOBINEAU Stéphanie,

Secrétaire de séance : BARBIER Florian

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation annuelle d'un rapport sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Non Collectif. La compétence de l'assainissement non collectif a été transférée au Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Pays-Fontenay-Vendée.

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2024, a été transmis aux communes adhérentes afin qu'il soit présenté aux conseils municipaux.

Après la présentation de ce rapport, le Conseil municipal,

- **PREND ACTE** du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2024

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BARBIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N° : 2025-JUIN-12

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Date de la convocation : 20/06/2025

Objet de la délibération : RECOMPOSITION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE L'EPCI A FISCALITÉ PROPRE L'ANNÉE PRÉCÉDANT CELLE DU RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS MUNICIPAUX - RÉPARTITION DES SIÈGES

Le 26 Juin 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents : FONSECA Jorge, BOBINEAU Stéphanie,

Secrétaire de séance : BARBIER Florian

VU l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

CONSIDÉRANT que dans la perspective des élections municipales en 2026, les communes et leur intercommunalité doivent procéder au plus tard le 31 août 2025 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du futur Conseil communautaire ;

CONSIDÉRANT que le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté de communes sont dorénavant déterminés :

- soit librement par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres,
- soit à défaut d'accord selon les modalités prévues aux II à VI de l'article 5211-6-1 du CGCT ;

CONSIDÉRANT qu'une application stricte de la règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sur la base de leur population municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, augmentée des sièges attribués aux communes est de nature à apporter une proportionnalité suffisante au poids démographique de chaque commune membre de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau Communautaire du 31 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 14 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT la délibération n°5 du Conseil communautaire en date du 02 juin 2025 donnant un avis favorable sur la répartition de droit commun ;

Il est proposé d'appliquer la répartition de droit commun.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

communales de la Communauté

ID : 085-218501740-20250626-2025JUN12-DE

- ✓ **DONNE** un avis favorable sur la répartition du nombre des conseillers de communes selon les modalités suivantes :

- Répartition de Droit Commun

Population INSEE	35 727
Ville la plus peuplée	Fontenay-le-Comte
Nombre de sièges	42
Nombre de communes	25

COMMUNE	Population municipale authentifiée	Nombre de sièges
FONTENAY-LE-COMTE	13 806	17
DOIX LES FONTAINES	1 757	2
VELLUIRE-SUR-VENDEE	1 366	1
LONGEVES	1 360	1
SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ	1 263	1
MOUZEUIL-SAINT-MARTIN	1 211	1
AUCHAY-SUR-VENDEE	1 176	1
PISSOTTE	1 144	1
FOUSSAIS-PAYRE	1 118	1
MERVENT	1 073	1
LANGON	1 050	1
SERIGNE	1 029	1
HERMENAULT	903	1
VOUVANT	823	1
SAINT-MARTIN-DE-FRAIGNEAU	820	1
ORBRIE	802	1
MONTREUIL	801	1
BOURNEAU	717	1
PETOSSE	684	1
POUILLE	643	1
SAINT-CYR-DES-GATS	549	1
SAINT-VALERIEN	543	1
MARSAIS-SAINTE-RADEGONDE	526	1
SAINT-LAURENT-DE-LA-SALLE	394	1
SAINT-MARTIN-DES-FONTAINES	169	1
TOTAL	35 727	42

- ✓ **DIT** que cette délibération sera transmise à la Préfecture de la Vendée et à la Communauté de communes pour information.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BARBIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE

